



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1391

Lyon 8e - ZAC Mermoz Sud - Avis de la Ville de Lyon sur l'étude d'impact du projet

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1391 - LYON 8E - ZAC MERMOZ SUD - AVIS DE LA VILLE DE LYON SUR L'ETUDE D'IMPACT DU PROJET (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le quartier de Mermoz se situe dans le secteur en pleine mutation de l'entrée « Est » de la ville de Lyon, marqué récemment par l'arrivée de la ligne de tramway T6. La requalification urbaine de ce site a débuté en 2011, avec la démolition de l'autopont qui scindait le quartier en deux sous-ensembles et par la requalification de la ZAC Mermoz nord au titre du premier Programme de Rénovation Urbaine réalisée sous forme d'une ZAC en régie.

Le 15 décembre 2014, le conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu le quartier de Mermoz sud comme priorité régionale du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), afin de poursuivre le processus de reconquête engagé au Nord et permettre son changement d'image. Il a fait l'objet d'une convention pluriannuelle, approuvée par délibération du conseil municipal n° 2019-5057 du 23 septembre 2019 et du Conseil métropolitain n° 2019-3801 du 30 septembre 2019.

Le quartier de Mermoz sud est composé d'un parc vieillissant de 972 logements sociaux, appartenant à Grand Lyon Habitat (GLH) qui bénéficie également du projet de renouvellement urbain pour mener des opérations de démolitions – reconstructions et de réhabilitations- résidentialisations. Les espaces publics ne sont, quant à eux, plus adaptés aux attentes des habitants et les équipements publics sont en perte d'attractivité rendant leur renouvellement nécessaire.

Le projet va prochainement entrer en phase opérationnelle. Les premières démolitions ont d'ores et déjà été réalisées et l'aménagement des espaces publics débutera en 2022.

Pour mener à bien ce projet urbain, il a été décidé la création d'une ZAC approuvée par délibération du Conseil métropolitain n° 2016-1701 du 12 décembre 2016.

Cette ZAC, menée en régie par la Métropole de Lyon, porte sur un périmètre de 14 hectares environ, délimité par :

- l'avenue Mermoz, au Nord ;
- le boulevard Pinel, à l'Est ;
- l'avenue Général Frère, au Sud ;
- la rue de la Moselle et une bande d'habitat pavillonnaire, à l'Ouest.

Les objectifs du projet urbain à conduire sur la ZAC Mermoz Sud sont:

- ouvrir le quartier sur son environnement et le désenclaver grâce à la création de maillage viaire à raccorder à la trame existante qui sera totalement requalifiée pour la rendre plus favorable aux modes doux piétons et cyclistes ;
- requalifier et recomposer des espaces publics majeurs du quartier mettant en valeur les qualités paysagères intrinsèques du mail Narvik, du jardin Mermoz, de

la place Latarjet et créer deux nouvelles placettes au droit des équipements publics ;

- assurer la continuité du maillage urbain entre Mermoz Nord et Mermoz Sud, autour de l'avenue Mermoz, support de la ligne T6 du tramway ;
- diversifier l'habitat pour une plus grande mixité, avec la démolition de 525 logements sociaux propriété de Grand Lyon Habitat, dont 405 dans le temps de la convention ANRU, la construction de 830 logements diversifiés à terme et la réhabilitation- résidentialisation de 447 logements sociaux dont 242 dans le temps de la convention ANRU ;
- renouveler l'attractivité du quartier par la démolition- reconstruction du groupe scolaire Pasteur, la restructuration du groupe scolaire Olympe de Gouges et la construction d'un équipement sportif et culturel adressé sur l'avenue Mermoz.

Sur la base des orientations urbaines réaffirmées en 2020, des études de conception et des engagements contractualisés entre l'ANRU et les collectivités en 2019, le programme prévisionnel des constructions de la ZAC Mermoz Sud a pu être réévalué à 68 800 m² de surface de plancher, au lieu de 76 000 m² initialement envisagés.

Ce programme prévisionnel est désormais ventilé de la manière suivante :

- 57 000 m² de surface de plancher de logements diversifiés en accession libre, abordable, locatif social et locatif libre représentant environ 830 logements ;
- 1 100 m² de surface de plancher de rez-de-chaussée actifs pouvant accueillir des services et des commerces, dont le transfert du bureau de poste ;
- 10 700 m² de surface de plancher d'équipements publics.

Il s'appuiera sur une trame d'espaces publics d'environ 62 000 m² à requalifier répondant aux objectifs de renforcement des modes doux, de valorisation du grand paysage et aux nouveaux usages exprimés par les habitants lors des instances de concertation organisées au moment de l'élaboration de l'avant-projet des espaces publics.

Au titre du code de l'environnement, le dossier de création de ZAC a fait l'objet d'une étude d'impact qui a été actualisée en vue de l'approbation prochaine du dossier de réalisation.

Cette étude confiée à SETIS a pour objet de mesurer les effets du projet d'aménagement de la ZAC Mermoz. Elle a été réalisée en interaction avec les différentes maîtrises d'ouvrage du projet.

En vertu de l'article R122-7 du code de l'environnement, l'avis de la commune et de l'autorité environnementale sont requis. Aussi, par courrier du 28 septembre 2021, la Métropole de Lyon a sollicité la Ville de Lyon afin de recueillir son avis sur cette dernière dans un délai de deux mois. L'étude d'impact sera également mise à disposition du public par voie électronique assortie de ces avis.

Après avoir dressé l'état des lieux du quartier, l'étude reprend les différentes mesures envisagées qui auront un impact positif à terme :

- augmenter les surfaces de pleine terre dans les espaces publics (+ 8 900 m² environ) et végétaliser rapidement pour éviter l'érosion des sols ;
- limiter les coupes d'arbres et développer la trame arborée en plantant plus de 600 arbres d'espèces diversifiées adaptées au changement climatiques pour lutter contre les îlots de chaleur ;
- accorder une grande place à la biodiversité et respecter les espèces en place ;

- proposer un parc de logements neufs ou rénovés avec des typologies variées et une vraie mixité sociale et être vigilants sur le relogement des familles ;
- améliorer le maillage viaire pour permettre une bonne desserte du site et créer des percées visuelles sur le quartier ;
- requalifier les espaces publics, développer les cheminements et les modes doux ainsi qu'adapter le plan de circulation afin d'apaiser le quartier et réduire les trafics automobiles ;
- maintenir et développer les activités et services y compris en phase chantier ;
- pour les aspects pollution des sols assurer un suivi en phase travaux selon les réglementations en vigueur (plans de gestion) et au-delà, poursuivre la surveillance des équipements de la Ville de Lyon ainsi que la surveillance des nappes phréatiques ;
- infiltrer les eaux pluviales ;
- raccorder les bâtiments au réseau de chaleur et construire avec les normes RE2020 ;
- agir sur la qualité acoustique du quartier et des bâtiments afin de limiter les nuisances acoustiques.

Des mesures sont également prescrites en phase chantier pour limiter les impacts du projet sur l'environnement. Tous ces éléments sont repris dans le résumé non technique de l'étude d'impact annexé à la présente délibération.

Au regard des éléments présentés, il est proposé de donner un avis favorable au dossier d'étude d'impact de la ZAC Mermoz Sud qui sera mis à disposition du public.

Vu les articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement ;

Vu la délibération n° 2019-5057 du 23 septembre 2019 ;

Vu l'étude d'impact réalisée en mars 2016 et réactualisée en septembre 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

La Ville Lyon n'émet aucune remarque particulière et donne un avis favorable au dossier d'étude d'impact de la ZAC Mermoz SUD.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET